

COMMUNIQUÉ

Le Conseil fédéral adopte son message pour un fonds d'infrastructure global

Un pas dans la bonne direction

La Fédération routière suisse FRS approuve en principe l'intention du Conseil fédéral de constituer un fonds d'infrastructure global et durable pour le réseau des routes nationales et les agglomérations. Par contre, la Fédération routière suisse FRS rejette et combattra le cas échéant le financement de purs projets ferroviaires dans les agglomérations, car ce procédé est contraire à la Constitution.

La Fédération routière suisse FRS salue le message sur le fonds d'infrastructure que le Conseil fédéral a adopté et transmis au parlement aujourd'hui. Le Conseil fédéral illustre ainsi sa volonté de régler rapidement, complètement et durablement les déficits infrastructurels et les problèmes actuels et prévisibles dans le domaine des transports.

Pour la Fédération routière suisse FRS, la première priorité revient à l'achèvement rapide du réseau des routes nationales approuvé en 1960. Tous les acteurs politiques sont d'accord avec ce principe. Cependant, *tous* les tronçons manquants – et non seulement la *plupart* d'entre eux – devront être en service en 2015 au plus tard.

Il est tout aussi important de garantir durablement la fonctionnalité du réseau des routes nationales et de prendre des mesures pour améliorer les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations. Pour assurer à l'avenir également le bon fonctionnement du réseau, il faudra transférer à titre de premier versement 3,2 milliards de francs des réserves (provisions au titre du financement spécial du trafic routier en 2004: 3,7 milliards de francs) au fonds d'infrastructure et non seulement 2,2 milliards comme prévu. Il restera ainsi une dite réserve de variation de 500 millions de francs.

Le financement de purs projets ferroviaires dans les agglomérations avec le produit affecté des prélèvements routiers sera combattu par la Fédération routière suisse FRS: d'une part, l'extension du réseau ferroviaire ne contribue pas directement à résoudre les problèmes du trafic routier, d'autre part, la Constitution fédérale interdit tout simplement une telle réaffectation des impôts sur les huiles minérales et de la redevance autoroutière. Il n'est donc pas légal de financer les RER dans les agglomérations avec le produit affecté des prélèvements routiers.

Bern, le 2 décembre 2005

La Fédération routière suisse FRS est l'organisation faitière de la branche automobile et du trafic routier privé de Suisse. Elle réunit une quarantaine d'associations de la branche automobile et routière ainsi que de nombreuses organisations d'usagers de la route et de moniteurs de conduite. Les principales organisations institutionnelles de la FRS sont: TCS (Touring Club Suisse), auto-suisse (Association importateurs suisses d'automobiles), UPSA (Union professionnelle suisse de l'automobile), ACS (Automobile Club de Suisse) et ASTAG (Association suisse des transports routiers).